

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 11 mars 2025 à 20 h, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette, arrivé à 20 h 14

Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné

Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre

Conseiller numéro 5 - monsieur Richard Dugas

Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Conseiller numéro 2 : poste vacant

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Audrey Caza.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, le maire Shawn Campbell. Le maire ouvre la séance à 20 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 février 2025

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

- 4.1 Contribution financière pour les événements scolaires de l'école secondaire Soulanges
- 4.2 Autorisation du passage de l'événement cycliste "Le Week-End pour combattre le cancer" sur le territoire de Sainte-Justine-de-Newton

5. Administration et trésorerie

- 5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs
- 5.2 Autorisation d'achat du module "Engagements financiers" de la suite Megagest de PG Solutions
- 5.3 Autorisation d'achat du module "Qualité des services" de la suite AccèsCité Territoire de PG Solutions
- 5.4 Demande de remboursement du droit de participation au service Internet – CSUR
- 5.5 Envoi des comptes de taxes 2025
- 5.6 Approbation du rapport annuel portant sur l'application du règlement numéro 355 relatif à la gestion contractuelle
- 5.7 Mandat pour quatre (4) ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités
- 5.8 Demande de retrait du vote par correspondance pour les prochaines élections municipales
- 5.9 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 421 décrétant une dépense de 3 044 638 \$ et un emprunt de 3 044 638 \$ pour les travaux de réfection du 5e Rang

Maire

Greffier-trésorier

- 5.10 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 422 sur la création d'un fonds de roulement
- 5.11 Octroi de contrat à une firme de laboratoire externe pour les travaux du 5e Rang et du chemin Grand Saint-Patrice

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

- 7.1 Approbation d'embauche – Aides-journaliers au service des travaux publics

8. Incendie

9. Arts, culture et loisirs

- 9.1 Camp de jour – Enjeux
- 9.2 Approbation d'embauche -Coordonnatrice de camp de jour
- 9.3 Approbation des tarifs et du calendrier du camp de jour 2025

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

25-03-01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE le point 10.1 Suspension d'un employé pour enquête avec solde est ajouté à Varia.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 février 2025

Considérant que le conseiller numéro 1 est absent lors de l'adoption de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal est ajournée jusqu'à son arrivée.

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Contribution financière pour les événements scolaires de l'école secondaire Soulanges

25-03-02

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Trois-Lacs sollicite l'appui de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour soutenir trois événements destinés aux élèves de l'école secondaire Soulanges :

Maire

Greffier-trésorier

- La Soirée Méritas du 27 mai 2025, visant à récompenser les efforts et l'excellence des élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire;
- La Collation des grades du 10 juin 2025, célébrant l'accomplissement des finissants;
- L'Album des finissants 2024-2025, un projet étudiant permettant de conserver un souvenir marquant de leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ces événements visent à encourager la persévérance et la réussite scolaire des jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite soutenir l'éducation et reconnaître les efforts des élèves en contribuant à ces initiatives;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser une contribution financière au Centre de services scolaires des Trois-Lacs, selon les modalités suivantes :

- Un montant de 200 \$ pour la Soirée Méritas, sous forme de bourses ou de récompenses;
- Un montant de 200 \$ pour la Collation des grades;
- Un montant de 100 \$ pour l'Album des finissants, incluant une publicité de la municipalité si applicable;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 19000 970 – Dons et subvention - OSBL

D'autoriser le maire et/ou la direction générale à signer toute documentation nécessaire en lien avec cette contribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2 Autorisation du passage de l'événement cycliste "Le Week-End pour combattre le cancer" sur le territoire de Sainte-Justine-de-Newton

25-03-03

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo Québec Événements organise l'édition 2025 de "Le Week-End pour combattre le cancer", un événement cyclotouristique visant à soutenir la Fondation de l'Hôpital général juif;

CONSIDÉRANT QUE cette randonnée cycliste et marche caritative aura lieu le 6 juillet 2025, regroupant 500 cyclistes et 500 marcheurs sur différents parcours en boucle;

CONSIDÉRANT QUE le parcours prévoit de traverser le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, comme ce fut le cas en 2024;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec Événements s'engage à :

- Assurer le respect du Code de la sécurité routière en maintenant les routes ouvertes à la circulation automobile;
- Collaborer avec les services municipaux, la MRC et les forces de l'ordre pour assurer la sécurité des participants et des citoyens;
- Installer une signalisation temporaire pour guider les cyclistes, qui sera retirée après l'événement.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser officiellement le passage de l'événement "Le Week-End pour combattre le cancer" sur le territoire municipal le 6 juillet 2025;

Maire

Greffier-trésorier

D'informer Vélo Québec Événements de cette autorisation et collabore avec les instances concernées pour assurer le bon déroulement de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

25-03-04 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 189 842.33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Autorisation d'achat du module "Engagements financiers" de la suite Megagest de PG Solutions

25-03-05 CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser la gestion de ses finances en intégrant le module "Engagements Financiers" à la suite Megagest de PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE ce module permettra d'améliorer la planification et le suivi des dépenses en assurant un meilleur contrôle des engagements budgétaires. Il s'intégrera aux outils comptables existants, évitant ainsi toute duplication de travail et réduisant les risques d'erreurs;

CONSIDÉRANT la soumission 1MSJU76-023833-JQ2, déposée le 10 février 2025 par PG Solutions, propose une offre incluant :

Description	Montant (taxes en sus)
Licence du module " Engagements Financiers "	1 156,00 \$
Services professionnels (installation, activation, formation)	1 295,00 \$
Sous-total (installation incluse)	2 451,00 \$
TPS (5 %)	122,55 \$
TVQ (9,975 %)	244,49 \$
Total unique (avec taxes)	2 818.04 \$

Programme CESA (support et mises à jour annuelles)	324,00 \$/an
--	--------------

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat et l'implantation du module "Engagements financiers" de PG Solutions, pour un coût initial taxes incluses de 2 818,04 \$, ainsi qu'un coût annuel récurrent de 324,00 \$ pour le programme CESA;

D'imputer le poste budgétaire 02 13000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

Greffier-trésorier

5.3 Autorisation d'achat du module "Qualité des services" de la suite AccèsCité Territoire de PG Solutions

25-03-06

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la gestion des demandes et interventions municipales en acquérant le module "Qualité des services" de la suite AccèsCité Territoire de PG Solutions. Cette solution permettra d'optimiser le suivi des requêtes citoyennes et des interventions des services municipaux.

CONSIDÉRANT la soumission 1MSJU76-023543-JQ1, déposée le 10 janvier 2025, proposant une offre détaillée comme suit :

Description	Montant (taxes en sus)
Licence du module "Qualité des services"	3 034,00 \$
Services professionnels (installation, activation, formation)	5 550,00 \$
Sous-total (installation incluse)	8 584,00 \$
TPS (5 %)	429,20 \$
TVQ (9,975 %)	856,25 \$
Total unique (avec taxes)	9 863,45 \$

Programme CESA (support et mises à jour annuelles)	851,00 \$/an
--	--------------

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat et l'implantation du module "Qualité des services" de PG Solutions, pour un coût initial taxes incluses de 9 863,45 \$, ainsi qu'un coût annuel récurrent de 851,00 \$ pour le programme CESA;

D'imputer les postes budgétaires 02 13000 414 et 02 61000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4 Demande de remboursement du droit de participation au service Internet – CSUR

25-03-07

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité du Suroît (CSUR) a récemment contacté la Municipalité afin de régulariser les parts sociales investies par ses membres lors de leur adhésion au service Internet;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Municipalité a joint la Coop CSUR, elle a investi 100 \$ en parts sociales, servant à l'acquisition d'équipements nécessaires à l'installation du service;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, le conseil d'administration de CSUR a aboli ces frais, mais ces montants apparaissent toujours dans leur comptabilité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

DE demander le remboursement des 100 \$ en fournissant les informations bancaires requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Arrivée de Louis-Philippe Thauvette à 20 h 14

Maire

Greffier-trésorier

5.5 Envoi des comptes de taxes 2025

25-03-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté son budget 2025 le 28 janvier 2025, établissant ainsi les taux de taxation applicables pour l'exercice financier en cours ;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur la fiscalité municipale, les comptes de taxes doivent être transmis aux citoyens dans un délai maximal de 60 jours suivant l'adoption du budget, soit au plus tard le 29 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'informer les citoyens de cette situation exceptionnelle afin d'assurer une transparence dans le processus d'envoi des comptes de taxes.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'assurer aux citoyens que toutes les mesures sont prises afin de respecter l'échéance légale du 29 mars 2025, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Approbation du rapport annuel portant sur l'application du règlement numéro 355 relatif à la gestion contractuelle

25-03-09

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est tenue de produire un rapport annuel sur l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2024 sur la gestion contractuelle, basé sur le Règlement numéro 355, a été préparé et déposé par la greffière-trésorière par intérim lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2025.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt officiel du rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle conformément au Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, adoptée le 12 novembre 2019 et modifiée le 13 juillet 2021;

DE confirmer que le rapport sera rendu accessible au public conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier-trésorier

5.7 Mandat pour quatre (4) ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités

25-03-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage (chlorure de sodium) des routes ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ pour les quatre (4) prochaines années.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

Maire

Greffier-trésorier

Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Demande de retrait du vote par correspondance pour les prochaines élections municipales

25-03-11

CONSIDÉRANT QUE l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet au ministre d'établir les modalités selon lesquelles le vote par correspondance peut être exercé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 659.4 de cette même loi stipule qu'une municipalité souhaitant se prévaloir du vote par correspondance ou y mettre fin doit adopter une résolution en ce sens et la transmettre aux autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du vote par correspondance entraîne des coûts supplémentaires et une charge de travail accrue pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton compte peu d'électeurs non-résidents, ce qui limite l'impact du vote par correspondance sur la participation électorale;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 21-06-12 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus et 21-06-13 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les personnes non domiciliées sont abrogés à la séance du 11 mars 2025.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

DE retirer l'option du vote par correspondance pour les prochaines élections municipales, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

DE transmettre cette résolution à Élections Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 421 décrétant une dépense de 3 044 638 \$ et un emprunt de 3 044 638 \$ pour les travaux de réfection du 5e Rang

Le conseiller Richard Dugas donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 421 décrétant une dépense de 3 044 638 \$ et un emprunt de 3 044 638 \$ pour les travaux de réfection du 5^e Rang. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Maire

Greffier-trésorier

5.10 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 422 sur la création d'un fonds de roulement

Le conseiller Richard Dugas donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 422 sur la création d'un fonds de roulement. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

5.11 Octroi de contrat à une firme de laboratoire externe pour les travaux du 5e Rang et du chemin Grand Saint-Patrice

25-03-12

CONSIDÉRANT le mandat de la Municipalité avec la firme d'ingénierie Groupe Civitas inc;

CONSIDÉRANT la recommandation des ingénieurs de procéder une étude géotechnique pour les travaux de réfection du 5e Rang et du chemin Grand Saint-Patrice par une firme de laboratoire externe;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Laboratoire GS inc	78 220.00 \$
Groupe SCP	88 000.00 \$
Groupe ABS	Non soumis

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à la firme de laboratoire externe Laboratoire GS inc. pour les travaux de réfection du 5e Rang et du chemin Grand Saint-Patrice pour un montant de 78 220.00 \$ \$ plus les taxes applicables;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 22 3000 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

7.1 Approbation d'embauche – Aides-journaliers au service des travaux publics

25-03-13

CONSIDÉRANT l'embauche de deux aides-journaliers étudiants, soit messieurs Xavier Pelletier et Félix Bouchard, pour le soutien aux opérations du service des travaux publics durant la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT que ces deux étudiants ont manifesté leur intérêt à revenir occuper ces fonctions pour la saison estivale 2025, soit du 25 juin au 22 août, et que leur retour représenterait un avantage opérationnel, puisqu'ils maîtrisent déjà les méthodes de travail et les exigences du service, réduisant ainsi le temps requis pour leur intégration et leur formation;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada a été transmise pour ces deux postes.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU,

Maire

Greffier-trésorier

DE procéder à l'embauche de messieurs Xavier Pelletier et Félix Bouchard aux postes d'aide-journalier au service des travaux publics pour la saison estivale 2025;

D'autoriser le directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer un contrat de travail avec chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité incendie

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Camp de jour – Enjeux

25-03-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Maire

Greffier-trésorier

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Approbation d'embauche - Coordonnatrice de camp de jour

25-03-15

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du camp de jour de Sainte-Justine-de-Newton pour la saison estivale 2025 nécessite l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) pour assurer l'organisation et la sécurité des activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée jusqu'au 26 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant ce poste doit être en place avant les entrevues des animateurs et accompagnateurs, prévues entre les 18 et 28 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada a été transmise pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Béatrice Charette répond aux exigences du poste, notamment par son expérience en animation de camp de jour et sa formation en secourisme et gestion d'équipe.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE faire l'embauche de Béatrice Charette au poste de coordonnatrice du camp de jour pour la préparation, l'opération et la fermeture du camp;

D'autoriser le directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer un contrat de travail avec celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Approbation des tarifs et du calendrier du camp de jour 2025

25-03-16

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite ajuster les tarifs du camp de jour afin d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs actuels sont inférieurs à ceux des municipalités avoisinantes et qu'une augmentation est nécessaire pour assurer une offre d'activités bonifiée et un encadrement de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours avec la municipalité de Sainte-Marthe pour organiser certaines activités conjointes dès 2025, réduisant ainsi les coûts de transport;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription doit être annoncée aux citoyens et que les dates du camp de jour doivent être confirmées;

CONSIDÉRANT QU'un des parents doit être résident de la Municipalité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

QUE la municipalité adopte les nouveaux tarifs d'inscription au camp de jour 2025 comme suit :

Catégorie	Tarifs 2025
Temps plein (40 jours / 8 semaines)	
Premier enfant	560 \$
Deuxième enfant	500 \$
Troisième enfant et plus	475 \$
Temps partiel (20 jours / 4 semaines)	
Premier enfant	460 \$
Deuxième enfant	410 \$
Troisième enfant et plus	385 \$
Service de garde	
Par jour, par période de service (matin et soir)	5 \$
Retard par tranche de 15 minutes	5 \$

QUE la période d'inscription au camp de jour 2025 soit établie du 17 mars au 4 avril 2025.

QUE la tenue du camp de jour soit confirmée pour la période du 25 juin au 20 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Varia

10.1 Suspension d'un employé pour enquête avec solde

25-03-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu d'avis médical prolongeant l'arrêt de travail du directeur général et greffier-trésorier M. François Day et que son retour est prévu le 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu de communication du directeur général concernant l'annonce ou l'autorisation de son retour au travail tel que le mentionne son billet médical de février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général fait preuve d'un manque de professionnalisme en ne donnant aucune nouvelle au sujet de son retour au travail potentiel et que ce comportement complique grandement la planification et l'organisation du personnel administratif;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, lors de son départ en arrêt de travail, a nuï considérablement au bon fonctionnement des opérations administratives en refusant de divulguer les codes d'accès et les équipements informatiques aux employés qui devaient le remplacer en son absence;

CONSIDÉRANT QUE ce refus a engendré des frais de services informatiques supplémentaires inutiles à la Municipalité afin d'avoir accès à la documentation administrative;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a communiqué durant son arrêt de travail avec la firme informatique de la Municipalité afin de donner des directives restreignant l'accès des autres employés municipaux au matériel informatique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est alarmé par le comportement inacceptable et contraire à ce qui est attendu d'un directeur général soit de vigilance, de transparence et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, à plusieurs reprises, averti verbalement et aussi documenté par écrit son insatisfaction à l'égard du rendement attendu dans le cadre de son travail;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère suspendre avec rémunération l'employé afin de procéder à une enquête sur les manquements dans l'exercice de sa fonction et qu'il souhaite lui donner la possibilité de se justifier auprès de celui-ci pour établir la sanction appropriée aux manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter à majorité une résolution pour autoriser le maire à lui remettre une lettre de suspension pour enquête et préparer la rencontre.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE donner l'autorisation au maire Shawn Campbell de procéder à la rédaction et à la signature d'une lettre de suspension avec solde pour enquête à M. François Day et que celle-ci lui sera remise dès son retour au travail quelle qu'en soit la date;

DE planifier et préparer une réunion qui permettra au directeur général de justifier les manquements qui lui sont reprochés en présence du maire et d'un autre élu que le conseil sélectionnera en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des messages d'intérêt public aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 février 2025

25-03-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 février 2025, une dispense de lecture en séance est accordée;

CONSIDÉRANT l'absence du conseiller, Mario Pitre et de la conseillère, Aline Charbonneau lors de cette séance.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES POUVANT VOTER incluant la voix favorable du maire

12. Questions des citoyens

La période de questions débute à 20 h 39 et se termine à 20 h 54 puisqu'il n'y a plus de questions.

Maire

Greffier-trésorier

13. Levée de la séance

25-02-19 L'ordre du jour étant épuisé.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 11 mars 2025 soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire